

DELIBERATION

46 (7.1)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Budget Parc des Forges 2019 - affectation du résultat

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

En l'absence de mouvements comptables sur l'exercice 2019, la situation des comptes du Budget Parc des Forges reste inchangée.

Le compte administratif 2019 demeure identique à celui de 2018 et présente donc un excédent de fonctionnement cumulé de : **22 076,57 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

↳ en affectation au compte 002 recettes de fonctionnement :	22 076,57 €,
↳ en affectation obligatoire au compte 1068 :	0,00 €,
↳ en affectation au compte 001 recettes d'investissement :	549 325,29 €.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

